



Réponse à la motion du PLR « Projet de développement économique de l'ancien Hôpital de la Béroche – Etude de faisabilité (avec changement d'affectation de la zone) en vue de sa transformation en Hôtel pour les Entreprises »

1. Préambule

Le Conseil communal de La Grande Béroche est soucieux du développement de son territoire aussi bien dans son milieu bâti que dans son milieu « naturel ». Le regroupement de nos six villages amène des défis importants quant aux choix des différentes affectations des bâtiments et des terrains dans le but d'un développement harmonieux de notre commune et de ses villages en particulier.

Le PAL, qui est en cours de révision et pour lequel les membres du législatif se sont réunis dans une super commission, est l'outil qui permet et permettra notamment d'harmoniser le territoire de La Grande Béroche.

2. Situation

Pour rappel, l'ancien Hôpital de la Béroche appartient au Canton et le bien-fonds sur lequel il est construit appartient à la Fondation de l'ancien Hôpital de la Béroche. La commune n'est pas un acteur concret sur ce site, mais tant par ses autorités législatives et exécutives que par sa population, elle souhaite voir ce site être dynamisé et en activité.

3. Avancement des travaux

La période du Covid-19, depuis mi-mars 2020, n'a pas été des plus propices pour avancer rapidement sur la réponse à cette motion ; cependant, le Conseil communal a eu l'occasion par deux fois de rencontrer Monsieur le Conseiller d'Etat Laurent Kurth puis l'entier du Conseil de fondation de l'ancien Hôpital ainsi que tout dernièrement un groupe de travail issu de ce Conseil de fondation. Ces rencontres ont permis de bien comprendre les souhaits et intérêts de chaque acteur. Une prochaine rencontre agendée cet automne, réunissant les représentants du Conseil de fondation, le chef du département et le Conseil communal, va permettre à ce dossier d'avancer encore.

4. Hôtel d'entreprises

À ce stade du processus, il est impossible de dire vers quelle affectation ce bâtiment se tournera. Le point de basculement qui permettra d'évoquer les futures pistes d'affectation sera en premier lieu dépendant de l'investisseur. À ce jour, les trois acteurs déjà précités sont papables et ont des intérêts divers. S'il s'avérait que la commune de La Grande Béroche ait la possibilité de devenir propriétaire du foncier et du bâtiment, cela se ferait avec un projet concret en ligne de mire et votre autorité serait évidemment sollicitée pour en débattre et en décider. La décision de l'affectation du bâtiment passerait également entre les mains du législatif communal, quel que soit le porteur de projet.

5. Conclusion

Le Conseil communal est bien conscient qu'il ne répond pas de manière très directe à la motion qui lui a été soumise ; les inconnues qui existent autour de l'évolution de ce dossier en sont la cause. En revanche, le Conseil communal s'engage à vous donner au fur et à mesure de l'avance de ce dossier l'état de son évolution.

Nous vous remercions pour votre attention et vous proposons de classer la motion mentionnée en titre.

St-Aubin-Sauges, le 8 septembre 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président	Le chef du dicastère
Hassan Assumani	Thierry Pittet